

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 22 Décembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-12-22-01

Date de la convocation

16/12/2021

Convoqués : 23

Présentes : 15

Représentés : 03

Absents : 05

L'an deux mil vingt et un, le vingt deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT,

Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Annie COCHET, Monsieur Patrick BERMOND par Monsieur Pierre DURAND et Monsieur Sébastien VILLAIN par Madame Catherine CATHELY WANTIEZ

Était absents : Madame Marie-Hélène MARCEL (excusée), Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO, Madame Marylène FRANZ (excusée), Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Des crédits supplémentaires sont à prévoir au compte 1641 emprunts de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
C/1641 Emprunts	0,03	C/10226 Taxe d'aménagement	0,03
Total	0,03	Total	0,03

OBJET :

Suite aux amortissements pour les travaux de voirie avenue Picardie et autour de l'église Saint-Martin (Travaux éclairage) des crédits doivent être inscrits en recette de fonctionnement afin de permettre l'équilibre budgétaire :

Budget principal**Finances**

Recettes de fonctionnement	
C/7381 TADEM	1 018,23
Total	1 018,23

DM 4

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

- Approuve le projet de décision modificatif n°4
- dit que les crédits seront prévus au budget

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND